

Tableau d'affichage du marché intérieur



Principaux résultats	1
Introduction	3
1. Mise en œuvre du cadre juridique	5
A. Transposition de la législation	5
B. Mise en œuvre des directives sur l'environnement	9
C. Procédures d'infraction	11
D. Progrès en matière de normalisation européenne	13
2. Amélioration de l'efficacité.....	15
A. Stratégie pour le Marché intérieur.....	15
B. Plan d'action pour les Services Financiers	15
3. Examen des effets du marché intérieur.....	17
A. Résultats d'une étude des prix menée dans toute l'Europe	17
B. Résultats du mécanisme de retour d'informations des entreprises	21

La Commission souhaite recevoir des commentaires sur le présent tableau d'affichage ou des suggestions pour les éditions futures. Les réactions peuvent être envoyées à l'attention de M. John F. Mogg, Directeur général, DG Marché intérieur, Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles ou à l'adresse électronique suivante: Markt-A1@cec.eu.int.

Cette adresse peut également être utilisée pour recevoir copie des prochains tableaux d'affichage.

Mise en œuvre du cadre juridique du marché intérieur

- Le déficit moyen de transposition a été réduit à 2,5% depuis la dernière édition du tableau d'affichage. Toutefois, 11,2% des directives n'ont pas été transposées dans l'ensemble des États membres.
- Seuls la Suède, le Danemark et la Finlande satisfont à l'objectif d'un déficit de 1,5% fixé par le Conseil européen pour le printemps 2002. La Grèce, la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Autriche et l'Allemagne risquent de manquer cet objectif.
- Le Portugal et le Luxembourg ont considérablement progressé depuis le dernier tableau d'affichage et la Suède a réduit de plus de moitié un déficit déjà peu élevé.
- Les déficits du Royaume-Uni et de l'Autriche se sont aggravés tandis que ceux de l'Irlande et de l'Allemagne n'ont accusé qu'une très légère amélioration. La Grèce (4,8%) et la France (3,5%) restent en queue de peloton bien qu'ayant réalisé quelques progrès satisfaisants.
- Dans le domaine de l'environnement (lequel fait l'objet d'un examen particulier dans la présente édition), le déficit moyen de transposition est de 7,1%. L'Allemagne, l'Espagne et la Belgique affichent des déficits à deux chiffres.
- Le nombre de cas d'infraction en cours (près de 1.800) a augmenté de 7% depuis le dernier tableau d'affichage. La résolution des cas qui atteignent le stade judiciaire prend habituellement plusieurs années.

Amélioration de l'efficacité du marché intérieur

- Seulement 55% des actions cibles de la stratégie du marché intérieur ont été achevés en temps voulu.
- La mise en œuvre du plan d'action pour les services financiers est en route, la Commission ayant présenté la quasi-totalité de ses propositions. La prise de décision doit accélérer pour rencontrer les délais fixés par les chefs de gouvernements.

Examen des effets du marché intérieur

- La variation des prix des équipements électroniques grand public au sein de l'Europe peut atteindre 40% et même encore davantage pour les produits frais. Les variations de prix entre les États membres sont jusque trois fois plus importantes que les variations régionales observées à l'intérieur des États membres. Ces variations ne peuvent s'expliquer par des taux de TVA différents.
- Le retour d'informations des entreprises laisse supposer que l'adaptation à la législation nouvelle et les problèmes concernant l'harmonisation technique sont à l'origine d'une grande partie des préoccupations.

Depuis son lancement en 1997, le tableau d'affichage est continuellement amélioré mais sa principale force est toujours de mesurer les performances. Le simple fait de mesurer les progrès peut être extrêmement révélateur. Les organisations, qui mesurent l'impact de leur politique et qui en publient les résultats, sont susceptibles d'être plus efficaces et certainement plus responsables que celles qui ne le font pas.

L'Union s'étant engagée dans un processus ambitieux de réforme économique et structurelle afin de devenir l'économie la plus dynamique du monde vers 2010, il est maintenant plus essentiel que jamais de voir si cette ambition se traduit en actions et si ces actions se transforment en avantages réels pour les citoyens et les entreprises.

Le tableau d'affichage examine d'abord la question de savoir si les règles existantes du marché intérieur sont mises en œuvre et

respectées. Il évalue ensuite les progrès enregistrés dans l'achèvement du cadre légal du marché intérieur en faisant le point sur la réalisation des objectifs clés de l'Union tels qu'ils figurent dans la Stratégie du marché intérieur¹ ainsi que dans le Plan d'action pour les services financiers² (PASF). Ces deux documents jouent un rôle crucial en vue d'une croissance durable et d'une économie UE plus dynamique.

La troisième partie examine les progrès faits sur le terrain. Il s'agit, naturellement, de savoir comment mesurer le succès du marché intérieur au final. Elle présente les premiers résultats d'une large étude sur la dispersion des prix. Elle contient également un bref aperçu des informations renvoyées par les entreprises qui tentent d'exploiter les avantages d'un grand marché européen.

¹ "Stratégie pour le marché intérieur européen" COM (1999) 624 disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/internal_market/fr/update/strategy/index.htm

² "Mise en œuvre du cadre d'action pour les services financiers: Plan d'action" COM (1999) 232 disponible sur le site: http://www.europa.eu.int/comm/internal_market/fr/finances/general/action.htm

1. MISE EN ŒUVRE DU CADRE JURIDIQUE DU MARCHÉ INTÉRIEUR

A. Transposition de la législation

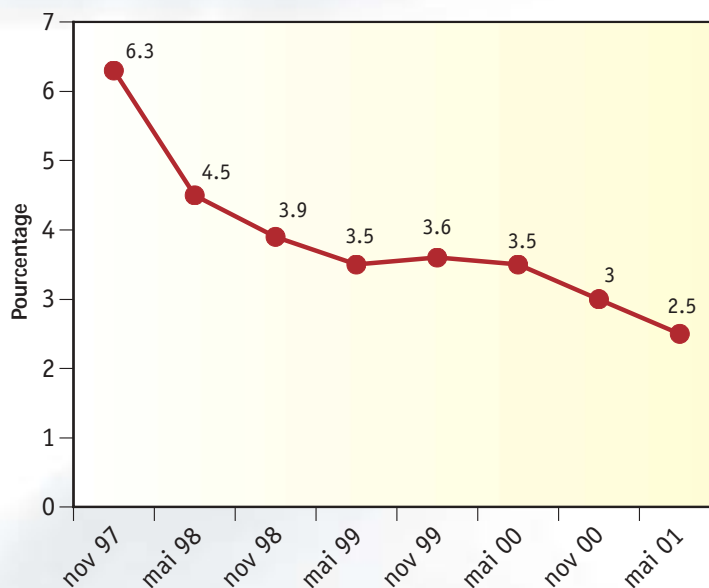
Toutes les institutions communautaires ont bien précisé que l'élimination rapide des déficits de transposition était une priorité politique clé. Il ne sert à rien d'arrêter des directives au niveau européen si celles-ci ne sont pas ensuite transposées correctement et à temps au niveau national. Les barrières ne seront pas supprimées si la législation y afférente n'est pas totalement mise en œuvre et réellement appliquée.

Progrès dans la bonne direction

Le déficit moyen de transposition diminue d'année en année. La moyenne actuelle est de 2,5%. Il va de soi que le seul déficit acceptable est celui égal à zéro, mais il convient de reconnaître que la tendance s'améliore. La Commission estime que la publication du tableau d'affichage - et l'attention politique qu'il suscite - est largement due à la réduction des déficits.

La plupart des États membres ont pris des

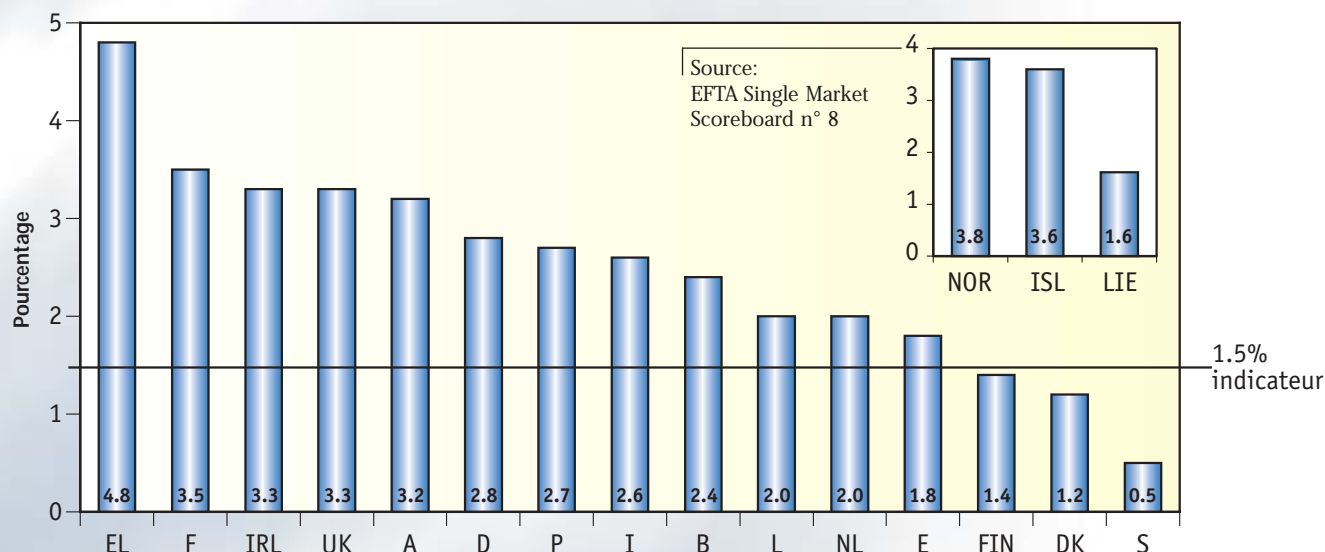
Figure 1: Les déficits moyens de transposition ont été réduits



Note : Le déficit de transposition montre le pourcentage de directives non communiquées comme transposées par rapport au nombre total de directives devant être transposées avant mai 2001 (moyenne des États membres)

mesures concrètes pour améliorer la situation: par exemple, nomination d'un coordinateur national de transposition, création d'une base de données centrale et/ou rapport régulier sur l'état d'avancement au parlement national. D'après ces États membres, ces initiatives ont contribué à mieux contrôler les progrès (ou l'absence de progrès) et à améliorer les performances. La Commission a encouragé les États membres à échanger leurs meilleures

Figure 2: La Suède, le Danemark et la Finlande sont les seuls États membres dont le déficit est inférieur à 1,5% tandis que la Grèce et la France restent les plus éloignées de cet objectif



Note : Situation au 30 avril 2001

pratiques, en particulier par l'intermédiaire du Comité consultatif «Marché intérieur».

Le Conseil européen préconise des déficits inférieurs à 1,5% pour le printemps 2002

Le Conseil européen de Stockholm a insisté sur l'importance d'une transposition complète et a demandé instamment que l'objectif de 1,5% soit atteint pour la réunion du Conseil européen du printemps 2002. En fait, seuls trois États membres (Suède, Danemark et Finlande) respectent l'objectif fixé. La Suède mérite d'être citée en exemple car elle a été en mesure de réduire encore son déficit, alors que ce dernier était déjà inférieur à 1,5% dans le tableau d'affichage précédent.

Il faut aussi accorder une mention particulière au Portugal et au Luxembourg qui ont nettement amélioré leur déficit depuis le dernier tableau d'affichage, gagnant tous deux quatre places dans le classement global. Les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique ont également bien progressé.

Dans le contexte de l'Espace économique européen, les déficits enregistrés par la Norvège (3,8%) et l'Islande (3,6%) restent élevés. Le déficit déjà important de la Norvège a encore augmenté depuis le dernier tableau d'affichage. Ces deux pays occuperaient la deuxième et la troisième place du bas du tableau s'ils étaient repris dans le classement des États membres de

l'Union. Le Liechtenstein a bien progressé puisque son dernier déficit a diminué de près de moitié et s'établit désormais à 1,5%.

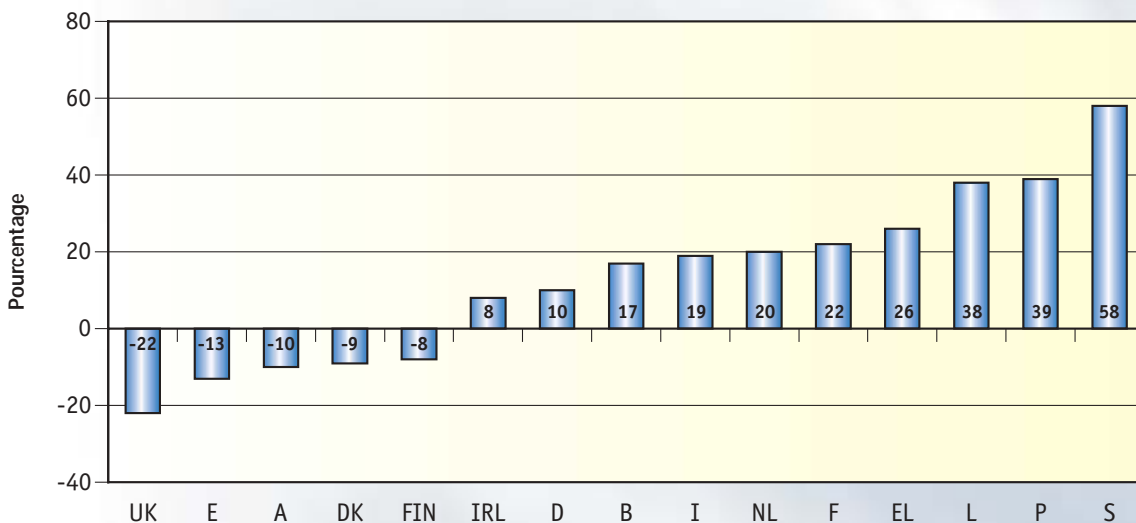
Certains États membres devraient, sans délai, intensifier leurs efforts

Tandis que des améliorations significatives sont demandées, les déficits de certains États membres se sont en fait accrus depuis le dernier tableau d'affichage. Le Royaume-Uni et l'Autriche, qui sont bien loin du but, doivent prendre d'urgence des mesures pour stopper cette évolution. Par ailleurs, l'Irlande et l'Allemagne ne peuvent se satisfaire de la légère réduction de leur déficit. La Grèce et la France restent fermement en queue de peloton bien qu'ayant été en mesure de réduire leurs déficits d'environ un quart.

Dit simplement, si ces États membres ne changent pas leur façon de travailler, certains d'entre eux ne rencontreront pas le délai fixé par le Conseil européen. Par exemple, étant donné leur niveau actuel de progression, l'Irlande ne devrait pas atteindre l'objectif de 1,5% avant 2006, l'Allemagne avant 2004 et la France avant 2003. Il s'agit d'un scénario optimiste qui suppose en outre que ces États membres transposeront toutes les directives à venir dans les temps.

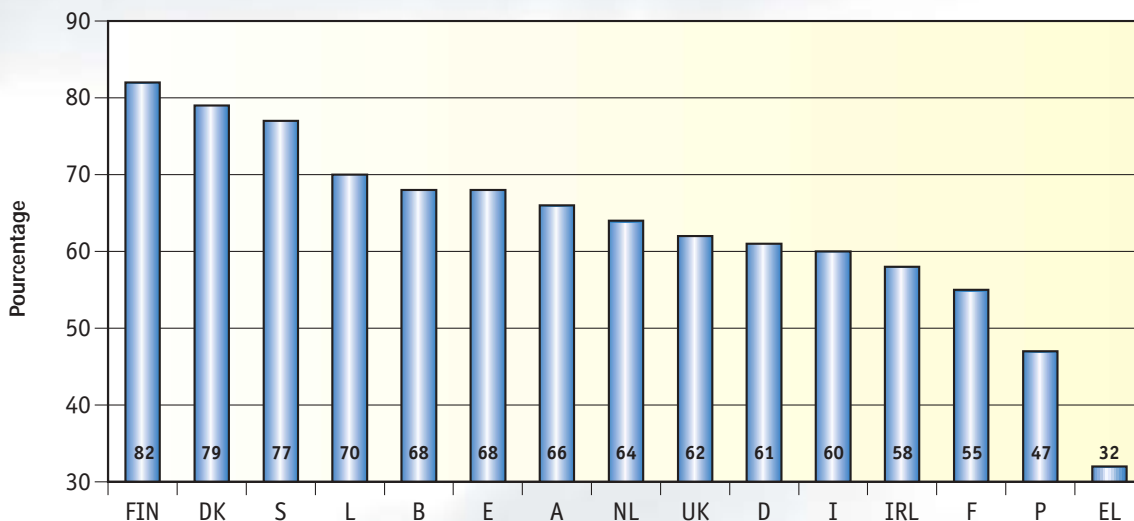
En effet, pour se remettre à niveau, les États membres doivent non seulement rattraper leur retard mais également s'occuper des

Figure 3: La Suède, le Portugal et le Luxembourg ont le plus progressé tandis que les déficits de certains États membres se sont accrus



Note: Variation des pourcentages depuis novembre 2000

Figure 4: Les directives récentes ne sont pas transposées à temps



Note : Pourcentage de directives à transposer en 2000 qui ont été réellement transposées cette année-là

Figure 5: La Grèce devra transposer cent quatorze directives pour le printemps 2002 afin de parvenir à un déficit zéro

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Pour un déficit zéro	79	61	75	114	57	92	84	80	66	68	88	82	60	39	90
Pour un déficit de 1,5%	57	39	53	92	35	70	62	58	44	46	66	60	38	17	68

Note : Nombre de directives à transposer d'ici le Conseil Européen du printemps 2002

directives dont la date de transposition est imminente. Cependant, trois États membres seulement (Finlande, Danemark et Suède) ont transposé à temps plus de 75% des directives dont la date de transposition était dans le courant de l'année dernière. Il apparaît qu'une directive dont la date de transposition est échue demande une moyenne de treize mois supplémentaires pour être effectivement transposée.

La Grèce n'est même pas parvenue à transposer un tiers des directives qui devaient l'être. Le Portugal a transposé en 2000 moins de la moitié des directives dues mais a, depuis lors, transposé la plupart du reliquat d'où une performance globalement satisfaisante.

Le processus de transposition est continu et un grand nombre de nouvelles directives, ou d'amendements aux directives existantes, devront être transposées pour le printemps 2002, date fixée par le Conseil européen. La

Grèce, qui doit déjà rattraper un retard de soixante et onze directives, devra en transposer quarante-trois autres, soit un total de cent quatorze, afin d'être en totale conformité. Pour la France, ce chiffre est de quatre-vingt-douze tandis que pour la Suède, il est de trente-neuf. La figure 5 indique également le nombre total de directives qui doivent être transposées par tous les États membres en vue de respecter l'objectif de 1,5%.

Le cadre juridique du marché intérieur est encore sérieusement fragmenté

La figure 6 montre que 11,2% des directives n'ont pas encore été transposées dans tous les États membres. Il s'agit là du niveau réel de fragmentation du cadre juridique.

Après une première amélioration significative, ce chiffre s'est à peine modifié au cours des deux dernières années, ce qui n'est pas acceptable. Le Parlement et le Comité économique et social se sont également

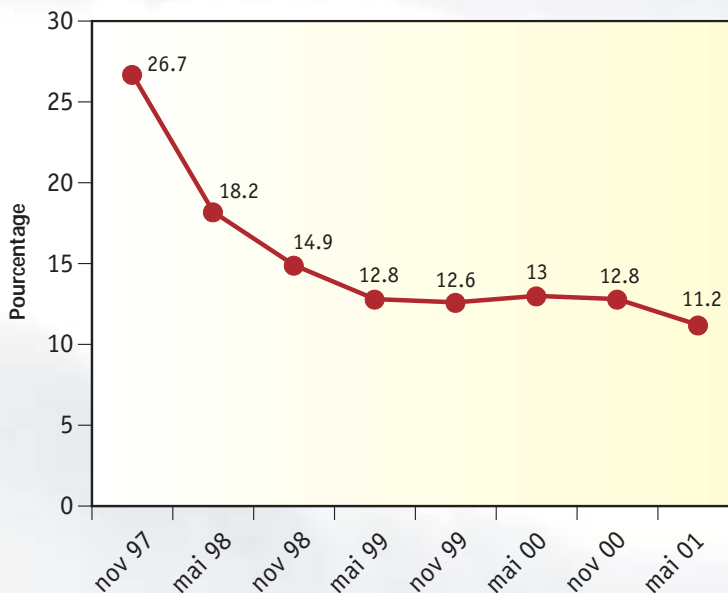
déclarés extrêmement préoccupés par l'état incomplet du cadre juridique du marché intérieur.

La situation varie considérablement par secteur. La fragmentation la plus sérieuse concerne le domaine des transports et des marchés publics où plus d'un tiers des directives n'a pas encore été transposé dans tous les États membres. Plus de 10% du PIB de l'Union européenne sont dépensés au titre des marchés publics, de sorte que les pertes économiques potentielles résultant de la fragmentation dans ce domaine sont énormes.

Manifestement, il existe une étroite corrélation entre le déficit de transposition et le facteur de fragmentation. Par conséquent, il n'est pas surprenant que la Grèce soit responsable d'une grande partie de la fragmentation. Il semble qu'il y ait des problèmes particuliers avec la législation relative aux contrôles vétérinaires et aux transports. La France, l'Irlande et l'Allemagne sont également en retard dans plusieurs

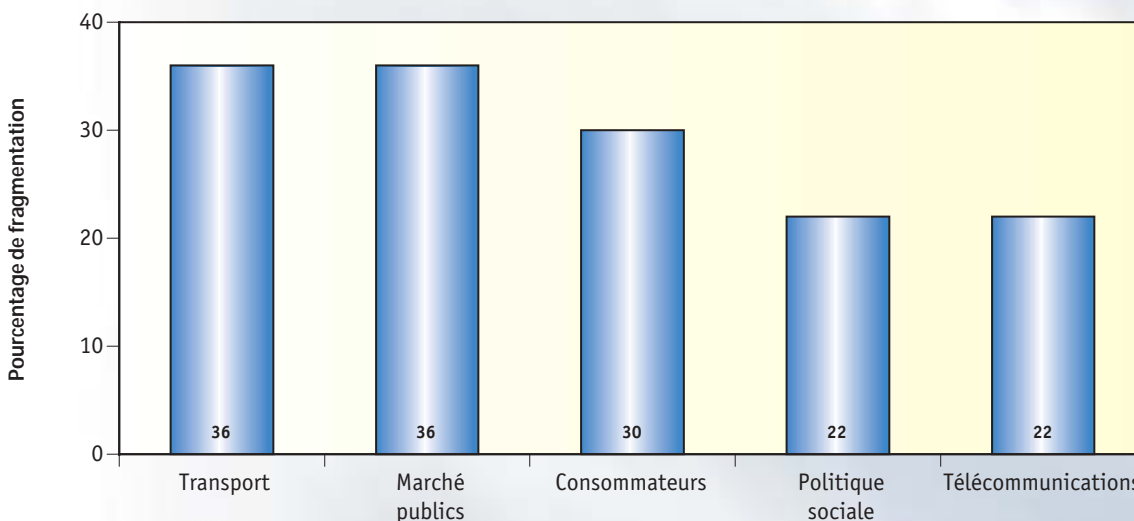
domaines. Si ces pays amélioraient considérablement leurs déficits de transposition, le facteur de fragmentation diminuerait de manière significative.

Figure 6: Le facteur de fragmentation ne s'est pas beaucoup modifié depuis 1999



Note : Le facteur de fragmentation est le pourcentage de directives qui n'ont pas encore été transposées dans l'ensemble des États membres par rapport au nombre total de directives marché intérieur

Figure 7: La fragmentation est la plus importante dans le domaine des transports et des marchés publics



Note : Situation au 30 avril 2001

B. Mise en œuvre des directives sur l'environnement

Dans les tableaux d'affichage précédents, la Commission a cherché à mettre en lumière la mise en œuvre des directives dans des secteurs clés. Par exemple, le dernier tableau d'affichage était consacré au domaine des nouvelles technologies et de la société de l'information.

Dans la stratégie du Conseil en matière d'intégration de la protection de l'environnement et du développement durable dans la politique du marché intérieur pour le Conseil européen de Göteborg, la Commission a été invitée à publier, dans le tableau d'affichage, des données montrant les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des directives environnementales. Le présent chapitre répond à cette demande.

Les déficits de transposition des directives environnementales sont nettement supérieurs à la moyenne

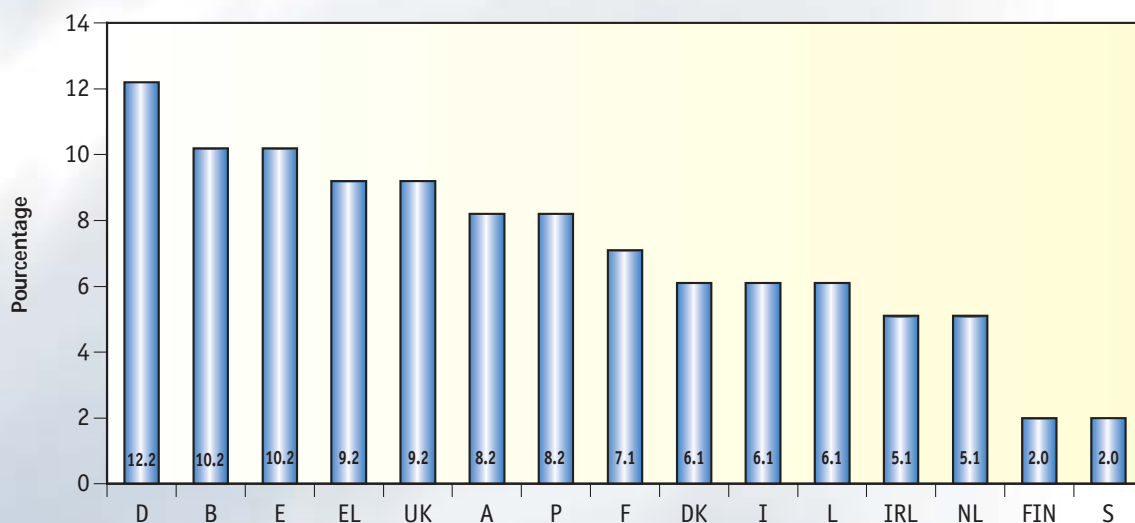
Quatre-vingt-dix-huit directives relatives à la protection de l'environnement³ concernent directement le bon fonctionnement du marché intérieur. Les États membres qui ne respectent pas ces directives risquent non

seulement de nuire à l'environnement et d'entraver le fonctionnement du marché intérieur, mais également de fausser la concurrence au détriment des États membres qui les transposent correctement et qui les respectent.

Dans tous les États membres, les chiffres sont nettement supérieurs à leur déficit général de transposition tel que présenté à la figure 2. Le déficit moyen de transposition des directives environnementales concernant le marché intérieur est de 7,1% contre 2,5% pour toutes les directives relatives au marché intérieur. Ces chiffres sont manifestement décevants. Une politique crédible de développement durable pour l'avenir de l'Europe commence par l'application des directives environnementales arrêtées.

³ Ce point concerne seulement les directives environnementales en relation directe avec le marché intérieur. Des informations sur la transposition de toutes les directives environnementales peuvent être trouvées dans le rapport annuel de la Commission disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/droit_com/index_fr.htm

Figure 8: L'Allemagne, l'Espagne et la Belgique accusent des déficits à deux chiffres



Note : Pourcentage de directives relatives à l'environnement en retard de transposition au 30 avril 2001

Figure 9: Directives les plus récentes: la Suède et la Finlande enregistrent le meilleur bilan, l'Allemagne et la Belgique le pire

Directive	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
96/29 Radio-protection	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Non transposées
96/61 Contrôle de la pollution	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Non transposées
96/82 Substances dangereuses	Non transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées
97/11 Evaluation des incidences	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées
97/43 Radio-protection	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées
98/8 Produits biocides	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Non transposées
98/70 Pollution atmosphérique	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées
98/81 Organismes génétiquement modifiés	Non transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Non transposées	Non transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Non transposées
98/101 Piles	Transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Non transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées	Transposées

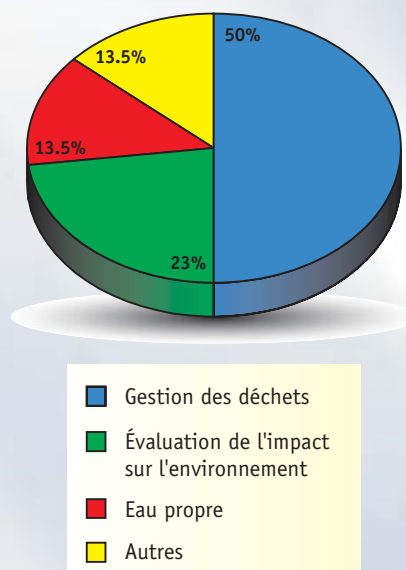
Note: Situation au 30 avril 2001

La figure 9 montre que la plupart des États membres ont manqué à l'obligation d'appliquer à temps les directives récentes. La Suède et la Finlande affichent un score parfait puisqu'elles ont transposé l'ensemble de ces directives. En revanche, l'Allemagne et la Belgique ne sont parvenues qu'à en transposer une et deux respectivement.

Confrontée à des cas de transposition ou d'application incorrectes de directives environnementales concernant le marché intérieur, la Commission a émis cinquante-deux avis motivés⁴ entre mars 2000 et mars 2001. La plupart des infractions - près d'un tiers - concernent l'Italie et l'Espagne. À l'autre bout de l'échelle, on trouve le Danemark, la Finlande et la Suède contre chacun desquels il y a eu un avis motivé seulement.

⁴ Un avis motivé est émis par la Commission lorsqu'elle estime qu'un État membre a violé la législation communautaire.

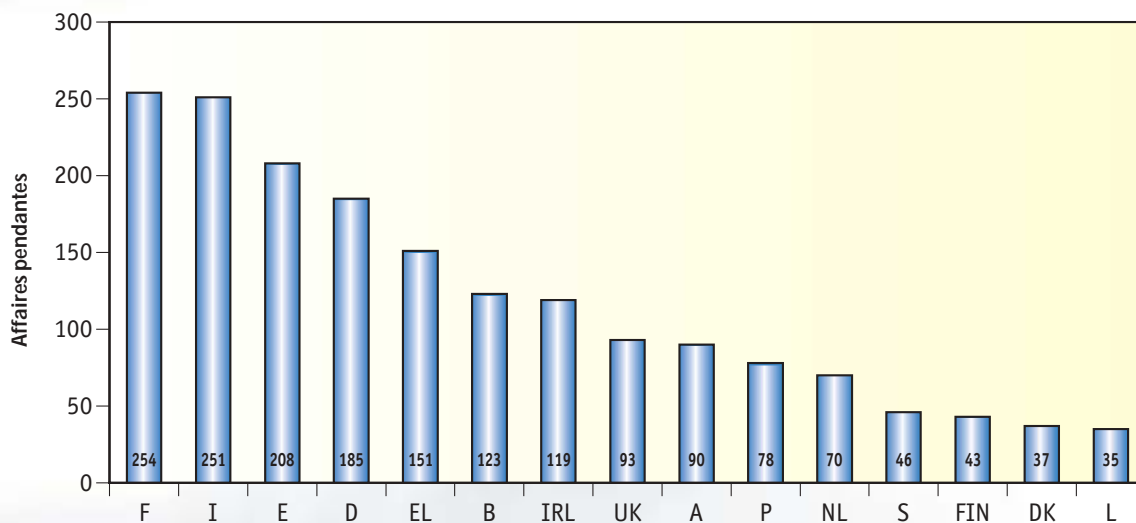
Figure 10: La moitié des infractions concernent la gestion des déchets



Note: Pourcentage d'avis motivés par domaine, entre mars 2000 et mars 2001

C. Procédures d'infraction

Figure 11: La Commission traite près de 1.800 cas d'infraction à la législation du marché intérieur



Note: Situation au 31 mars 2001

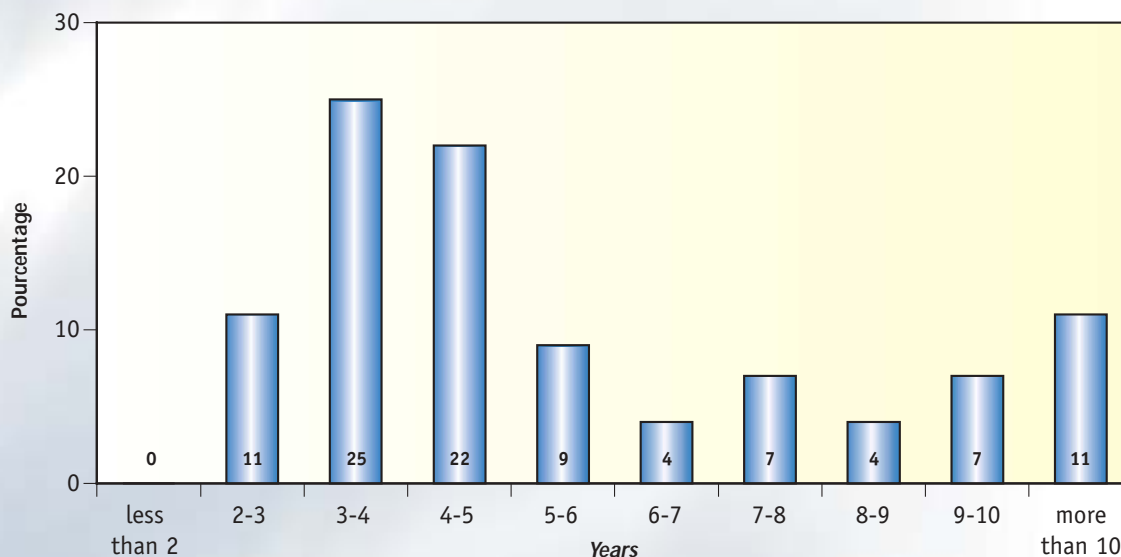
Le nombre d'infractions s'accroît

Après la transposition en temps voulu des directives vient la phase de mise en œuvre proprement dite. Pour que le marché intérieur soit crédible, il est indispensable que les États membres assurent une transposition et une application loyales et correctes des directives à tous les niveaux administratifs. À la fin du mois de mars, la Commission traitait 1.783 cas

de manquements présumés à la législation du marché intérieur⁵. Par rapport aux chiffres présentés dans le tableau d'affichage précédent, on observe une augmentation de 7%. La plupart des procédures pour infraction concernent la France, l'Italie et l'Espagne.

⁵ Ces cas concernent la non-conformité ou l'application incorrecte de la législation et non pas une transposition tardive.

Figure 12: La plupart des procédures qui vont devant la Cour durent au moins trois ans, voire plus, avant le prononcé d'un arrêt



Note: Laps de temps écoulé entre le lancement de la procédure par la Commission et l'arrêt de la Cour de Justice (arrêts prononcés en 1999 et 2000)

La procédure d'infraction peut durer longtemps

Les cas n'ayant pas été résolus peuvent être transmis à la Cour de justice. Pendant la période de deux ans qui s'est écoulée entre janvier 1999 et décembre 2000, la Cour a émis cinquante-cinq arrêts concernant la transposition ou l'application incorrectes des directives relatives au marché intérieur. La Commission a transmis la majorité des cas (56%) à la Cour dans un délai de trois ans. Il a fallu plus de sept ans pour traiter environ 20% des cas. La Cour de justice a rendu un arrêt dans les deux ans dans une majorité de cas (58%).

Il faut déplorer que les arrêts de la Cour ne mettent pas toujours fin à la procédure. Il y a actuellement vingt-deux procédures⁶ en cours contre des États membres pour manquement à l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires à une mise en conformité après que la Cour ait définitivement établi qu'il y avait eu violation de la législation communautaire. Ceci constitue un non-respect flagrant de la règle de droit. Six procédures de ce type sont en cours contre la France et quatre contre l'Italie ; il n'y en a aucune contre l'Espagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

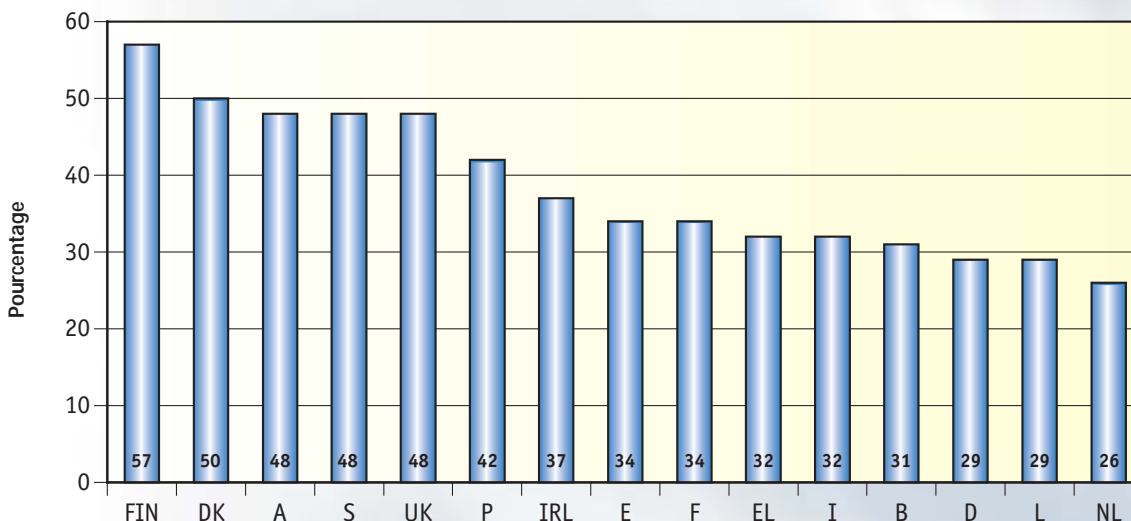
⁶ Ces procédures relèvent de l'article 228 du traité.

Une seule conclusion s'impose: les procédures d'infraction peuvent être - et sont souvent - longues. En conséquence, il est souhaitable que les problèmes qui se posent soient réglés aussi rapidement que possible. Le fait que les entreprises ou les citoyens doivent attendre plusieurs années avant qu'un problème soit résolu sape la crédibilité du marché intérieur. Il est particulièrement intolérable et préjudiciable qu'un obstacle injustifié mène à la fermeture d'une entreprise ou empêche un citoyen d'exercer directement ses droits, comme par exemple la reconnaissance de ses qualifications professionnelles lui permettant de travailler dans un autre État membre.

Un plus grand nombre de cas devrait être résolu rapidement

Pour mesurer la bonne volonté des États membres à résoudre les litiges à un stade précoce, la figure 13 compare le nombre de cas qui ont été ouverts sur une période de deux ans (juin 1998 - juin 2000) par rapport au nombre de ces cas qui ont été résolus. On constate des différences importantes entre les États membres quant à la volonté de résoudre les litiges avant d'en arriver à l'étape de la procédure. Par rapport au tableau d'affichage précédent, il convient de mentionner que le chiffre concernant l'Espagne a baissé de 18%.

Figure 13: La Finlande et le Danemark ont résolu plus de la moitié des cas à un stade précoce contrairement à l'Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg qui l'ont fait le moins souvent



Note: Pourcentage de cas clôturés au 31 mars 2001 par rapport au nombre de cas initiés entre juin 1998 et juin 2000

D. Progrès en matière de normalisation européenne

De nombreuses directives sur les produits ne peuvent donner leur plein effet sur le marché que si elles sont accompagnées d'un nombre important de normes harmonisées. La normalisation européenne est par conséquent un instrument essentiel pour réduire les obstacles que rencontrent les sociétés souhaitant distribuer leurs marchandises dans toute l'Union.

Il est encourageant de constater que toutes les parties impliquées dans le processus de normalisation reconnaissent de plus en plus la contribution que celle-ci apporte à la libre circulation des marchandises. Néanmoins, des problèmes importants subsistent dans certains secteurs industriels clés. Afin d'attirer l'attention des décideurs sur ceux-ci, la Réactualisation de la stratégie pour le marché intérieur a fait de l'amélioration des

"fondamentaux" du marché intérieur – dont la normalisation est une composante clé – l'une de ses toutes premières priorités.

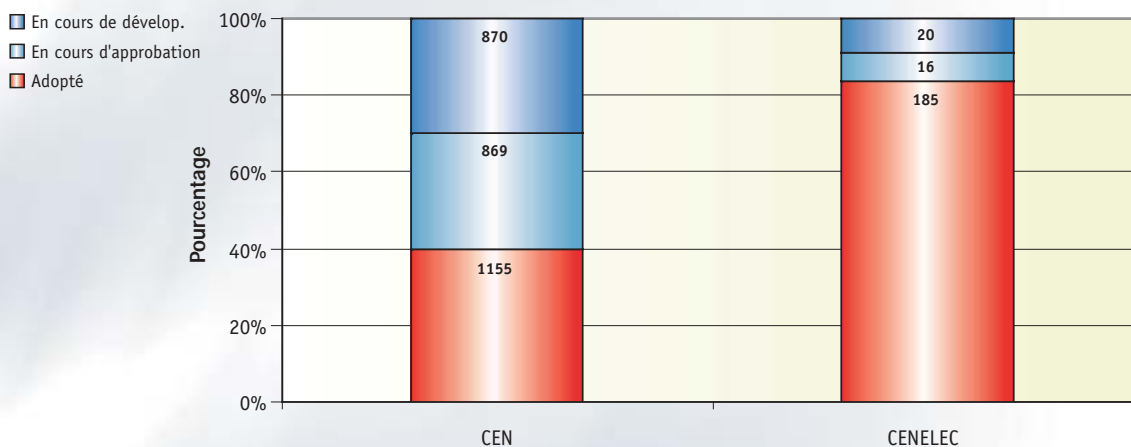
Depuis l'introduction de la 'Nouvelle approche'⁷ en 1985, des normes ont été développées dans vingt-deux domaines et près de mille cinq cents normes harmonisées⁸ ont été adoptées. Celles-ci sont élaborées par les trois organismes européens de normalisation, le CEN, le CENELEC et l'ETSI⁹, suite à des mandats donnés par la Commission.

⁷ Pour de plus amples informations sur la nouvelle approche, consultez le site: <http://europa.eu.int/comm/enterprise/newapproach/standardization/index.html>

⁸ Des informations actualisées sur la normalisation sont disponibles sur le site web: <http://www.newapproach.org/>

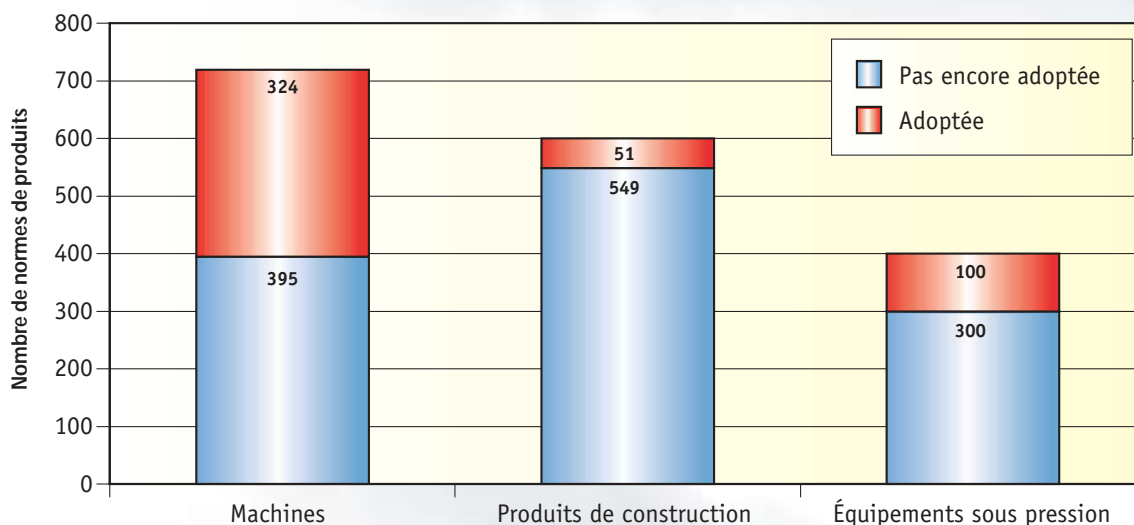
⁹ Comité européen de normalisation (CEN), Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), Institut européen des normes de télécommunications (ETSI).

Figure 14: Le CEN doit encore adopter de nombreuses normes, alors que le CENELEC a presque terminé ses travaux



Note: Situation au 31 mars 2001

Figure 15: Moins de 10% des normes nécessaires pour les produits de construction ont été adoptées



La Commission a reçu de nombreuses plaintes émanant d'États membres et d'entreprises au sujet de l'absence de progrès dans certains secteurs clés, notamment les produits de construction et les machines. La figure 15 confirme le bien-fondé de ces préoccupations. Mais il n'est pas possible de remédier du jour au lendemain à une telle situation, qui n'est pas nécessairement due à un manque de bonne volonté dans les secteurs concernés. Ces questions sont complexes, une pression politique peut toutefois permettre d'accélérer les choses. La Réactualisation 2000 de la stratégie pour le marché intérieur¹⁰ avait, par exemple, fixé

comme objectif l'achèvement de cinquante normes harmonisées pour les produits de construction avant la fin de l'année dernière. Cet objectif a été respecté. Pour la fin de cette année, l'objectif a été fixé à cent vingt normes, soit près de 20 % du nombre total de normes nécessaires pour l'ouverture de ce secteur.

¹⁰ "Réactualisation 2000 de la stratégie pour le marché intérieur européen" COM (2000) 257 disponible sur le site: http://www.europa.eu.int/comm/internal_market/fr/update/index.htm

2. AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DU MARCHÉ INTÉRIEUR

A. Stratégie pour le marché intérieur

La Stratégie pour le marché intérieur fournit un cadre cohérent pour l'élaboration de politiques. Son objectif est de permettre d'améliorer les performances du marché intérieur dans les années à venir tant au profit des citoyens que des entreprises. La force de la Stratégie réside dans le fait que le tout est supérieur à la somme des parties. C'est seulement en mettant en œuvre simultanément tout un éventail de modifications économiques et structurelles que nous en récolterons pleinement les fruits.

La Stratégie pour le marché intérieur n'a pas enregistré suffisamment de progrès

En avril 2001, la Commission a réactualisé sa Stratégie pour le marché intérieur pour les dix-huit prochains mois¹¹. Elle a abouti à la conclusion que les actions cibles menées à terme ont été trop rares. Sur les trente-six actions dont l'achèvement était prévu d'ici à juin 2001, seulement vingt (55%) devraient être achevées dans les délais. Ce résultat est légèrement meilleur lorsque l'on considère les actions cibles prioritaires, huit sur douze (soit 67%) ayant été terminées conformément au calendrier. La Commission, le Parlement européen et les États membres partagent la responsabilité de cette situation.

Des succès notables ont toutefois été enregistrés, notamment l'accord sur le statut de l'entreprise européenne qui intervient trente ans après la première proposition faite en ce sens. De plus, l'adoption de la directive sur les droits d'auteur pose les fondements d'un cadre juridique sain et concurrentiel pour la nouvelle économie. Mais il a fallu essayer également de sérieux revers. La proposition concernant la poursuite de la libéralisation des services postaux a pris du retard. Les progrès enregistrés dans la modernisation du cadre juridique régissant les marchés publics ont été lents.

Il s'agit, dans l'ensemble, d'un résultat décevant qui intervient très peu de temps après la profonde volonté de changement

manifestée à Lisbonne, puis réaffirmée avec force lors du Conseil européen de Stockholm du printemps. Ce résultat est particulièrement médiocre en ce qui concerne la dimension «entreprises» dont à peine plus d'un tiers des actions programmées devrait être mené à terme. Les actions conduites dans ce domaine visent à améliorer le climat d'activité et à augmenter la compétitivité de l'industrie européenne.

B. Plan d'action pour les services financiers

Une économie européenne prospère et florissante passe par l'intégration rapide et réussie de nos marchés financiers. Dans ce but, le Conseil européen a décidé de mettre en œuvre le Plan d'action pour les services financiers (PASF) d'ici à 2005 et d'intégrer les marchés européens des valeurs mobilières d'ici à 2003.

Le Plan d'action pour les services financiers reste sur la bonne voie

À ce jour, les progrès globaux accomplis en ce qui concerne ce plan sont satisfaisants, quinze des quarante et une mesures (soit 37 %) ayant été menées à terme. Depuis le dernier rapport intermédiaire publié en novembre 2000, la Commission a mis en œuvre onze actions supplémentaires dans le cadre du PASF, dont une proposition clé de législation relative à la surveillance prudentielle des conglomérats financiers, des décisions portant création d'une structure regroupant plusieurs comités dans le domaine des valeurs mobilières dans le but d'accélérer les modifications législatives et un projet de règlement concernant l'application des normes comptables internationales aux sociétés européennes cotées en bourse. Seules quatre autres mesures (dont une directive sur les services d'investissement et de nouvelles normes sur l'adéquation des fonds propres) sont en attente d'une adoption formelle par la Commission.

¹¹ "Coopérer pour entretenir la dynamique" Réactualisation 2001 de la stratégie pour le marché intérieur européen, COM (2001) 198, disponible sur le site: http://www.europa.eu.int/comm/internal_market/fr/update/strategy/index.htm

Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord sur le statut de l'entreprise européenne et ont adopté deux directives concernant l'assainissement et la liquidation des banques et des sociétés d'assurance. Une position commune a également été trouvée sur les deux propositions relatives aux OPCVM¹². Cependant, des problèmes sont apparus dans la procédure de conciliation relative aux directives sur les offres publiques d'acquisition, l'Allemagne ayant retiré son soutien à un accord politique.

L'attention se tourne à présent vers le Conseil et le Parlement. Quelque seize mesures - comprenant des dossiers prioritaires comme

les fonds de pension, la vente à distance et le blanchiment d'argent - ont été soumises au Conseil et au Parlement pour adoption. Une très forte volonté politique est nécessaire pour réaliser des progrès rapides, mais les bénéfices de l'action sont significatifs.

¹² La première proposition supprimera les entraves à la commercialisation transfrontalière des produits proposés par les fonds d'investissement et la seconde créera un passeport européen pour les sociétés de gestion.

3. EXAMEN DES EFFETS DU MARCHÉ INTÉRIEUR

A. Résultats d'une étude des prix menée dans toute l'Europe

Les comparaisons de prix sont de bons indicateurs de l'intégration économique et des performances du marché. Des marchés compétitifs et efficaces, sur lesquels les marchandises sont échangées librement, maintiennent une pression à la baisse sur les prix. C'est l'une des raisons pour lesquelles les consommateurs européens ont un vif intérêt à ce que le marché intérieur fonctionne bien.

Dans le cadre de la Stratégie pour le marché intérieur et du suivi des performances des marchés de produits, la Commission a mené une étude ayant pour but de suivre et d'évaluer l'ampleur et les raisons des écarts de prix. Les résultats de cette analyse sont encore préliminaires, il convient donc d'être prudent avant d'en tirer des conclusions définitives.

Les résultats¹³ reposent sur deux enquêtes réalisées sur l'électronique grand public et les denrées alimentaires fraîches¹⁴. Il est intéressant de noter les caractéristiques différentes de ces deux groupes de produits. Ces différences peuvent donner une bonne idée des raisons sous-jacentes qui expliquent les écarts de prix.

Il est rare de trouver des marques de grande notoriété dans le domaine des denrées alimentaires fraîches. De plus, leur nature périssable s'ajoute à leurs coûts de transport relativement élevés et les rend moins faciles à commercialiser. En revanche, les équipements électroniques grand public sont des produits de marque et leur achat implique souvent une "composante service", avant et après vente, non négligeable. La publicité réalisée par les grands fabricants d'électronique grand public peut faire appel à des moyens importants.

D'importants écarts de prix subsistent

Le prix des denrées alimentaires fraîches vendues dans les supermarchés varie considérablement d'un État membre à l'autre. Pour un produit donné, les prix pratiqués dans les "pays à prix élevés" sont souvent deux fois supérieurs à ceux observés dans les "pays à prix bas", ces prix pouvant parfois même aller du simple au triple. La figure 16 présente quelques exemples de l'amplitude existant entre le prix le plus bas et le plus élevé pour des achats domestiques

¹³ Une description plus détaillée de ces enquêtes et de leurs résultats est disponible à l'adresse: http://www.europa.eu.int/comm/internal_market/fr/update/economicreform/index.htm

¹⁴ L'enquête sur l'électronique grand public a été conduite dans onze États membres entre mars 1999 et mars 2000, celle sur les denrées alimentaires fraîches dans dix États membres entre août 1999 et août 2000.

¹⁵ Les prix sont des prix moyens, TVA comprise, constatés dans les supermarchés.

Figure 16: Les prix des denrées alimentaires peuvent varier de façon importante d'un État membre à l'autre

Porc	Allemagne	78	Suède	131
Bœuf	Irlande	67	Belgique	117
Saumon	Espagne	61	Danemark	133
Cabillaud	Italie	85	France	115
Oranges	Espagne	51	R.-U.	141
Bananes	Espagne	76	Suède	120
Tomates	Espagne	58	Allemagne	115
Pommes de terre	Irlande	56	Danemark	175
Lait	Allemagne	76	Suède	160
Fromage	Pays-Bas	75	Italie	125

Note: Prix les plus élevés et les plus bas¹⁵ des denrées fraîches sélectionnées (100 = moyenne UE)

Figure 17: Les écarts de prix sont moindres pour l'électronique, mais demeurent importants

Caméscope (Panasonic)	Autriche	86	France	116
Lecteur de CD portable (Philips)	Allemagne	79	Espagne	123
Téléviseur couleur 36 cm (Sony)	Portugal	79	Suède	120
Téléviseur couleur 63 cm (Philips)	Suède	78	Danemark	123
Téléviseur couleur 74 cm (Sony)	Portugal	82	Danemark	122
Lecteur de DVD (Sony)	Allemagne	84	Espagne	111
Mini système audio (Sony)	R.-U.	83	Suède	122
Magnéscope (Panasonic)	Italie	89	France	115
Lecteur de CD (Sony)	Italie	88	Autriche	112
Magnéscope (Sony)	Allemagne	81	Danemark	126

Note: Prix les plus élevés et les plus bas¹⁶ des produits électroniques grand public sélectionnés (100 = moyenne UE)

quotidiens. Aucun pays n'est systématiquement le meilleur marché ou le plus cher. Ainsi, parmi les États membres considérés, l'Allemagne qui est la moins chère pour le porc, elle la plus chère pour les tomates. De même, l'Italie est la meilleur marché pour le cabillaud, mais la plus chère pour certains fromages.

Bien qu'il faille être prudent dans la comparaison des écarts de prix relevés pour ces deux groupes de produits – la méthodologie retenue pour les deux études n'ayant en effet pas été la même – la figure 17 montre que les variations de prix sont un peu plus réduites, même si elles demeurent significatives, dans la catégorie des produits électroniques grand public. L'écart de prix

maximal est observé pour un modèle de magnéscope vendu à 126 % du prix moyen au Danemark, ce même équipement étant proposé à 81 % du prix moyen en Allemagne.

Comme pour les denrées alimentaires fraîches, aucun pays n'apparaît

¹⁶ Les niveaux de prix indiqués sont des moyennes annuelles nationales relevées dans les points de vente spécialisés.

¹⁷ Le graphique présente le prix en euros d'un panier de denrées alimentaires fraîches, TVA comprise et hors TVA. Ce panier est composé des produits suivants: 1 kg de poires, 6 oeufs, 250 g de Gouda, 2 litres de lait, 500 g de côtes de porc, 1 litre de yaourt aux fruits de marque locale, 250 g de bacon, 500 g de steak de saumon, 250 g de truite, 1 kg de bananes, 500 g de kiwis.

Figure 18: Le Danemark est l'État membre le plus cher pour un panier de denrées fraîches, alors que l'Espagne est le meilleur marché¹⁷

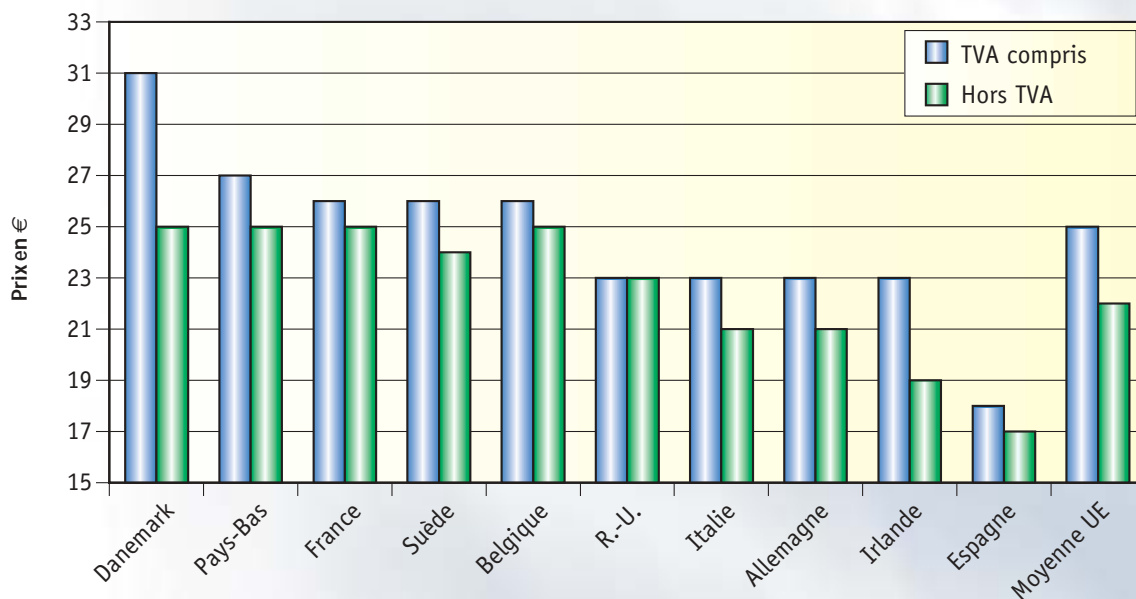
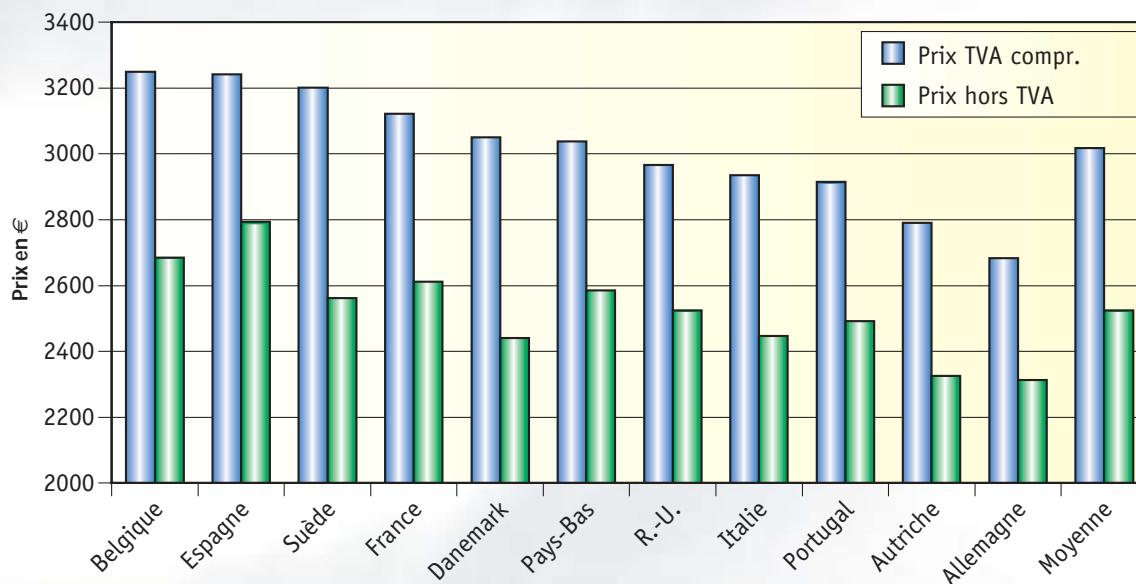


Figure 19: La Belgique est le pays le plus cher pour un panier de produits électroniques, alors que l'Allemagne est le meilleur marché¹⁸



systématiquement comme un pays à prix bas ou à prix élevés, lorsque l'on considère les produits un à un. L'Allemagne présente des prix relativement bas, alors que le Danemark et la Suède semblent relativement chers. Néanmoins, c'est par exemple en Suède que l'on relève le prix le plus bas pour un certain type de téléviseur.

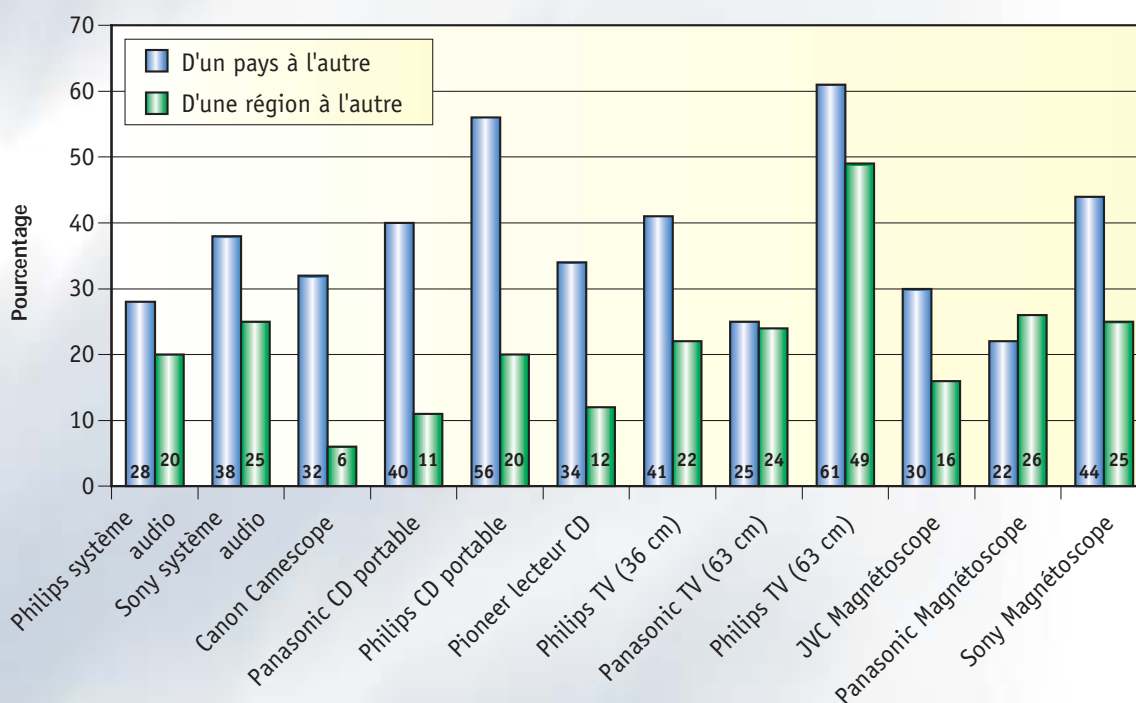
Les figures 18 et 19 présentent le classement des pays en fonction du coût total de "paniers" de denrées alimentaires ou de

produits électroniques grand public, TVA comprise et hors TVA.

L'analyse de ces résultats permet de conclure que les prix ne sont pas nécessairement

¹⁸ Le graphique présente le prix en euros d'un panier de produits électroniques, TVA comprise et hors TVA. Ce panier est composé des produits suivants: un lecteur de CD portable, un téléviseur 36 cm, un téléviseur 71 cm, un magnétoscope, un lecteur de DVD et un caméscope.

Figure 20: Encore une marge de manœuvre considérable pour réduire les prix



supérieurs dans les États membres où les niveaux de revenus sont plus élevés. Les différences de taux de TVA n'expliquent pas non plus les écarts des prix car, même lorsque les prix sont considérés hors TVA, on note encore d'importantes variations de prix entre les différents États membres.

Une intégration plus poussée se traduirait par des économies importantes pour les consommateurs

Même sur des marchés entièrement intégrés, on continuerait à observer certains écarts de prix, dus notamment aux frais de transport. Pour déterminer le chemin restant à parcourir pour parvenir à une intégration totale du marché intérieur, les écarts de prix entre les États membres ont été comparés avec les écarts de prix régionaux dans un même État.

La figure 20 montre que, pour les produits électroniques, les différences de prix maximales d'un État membre à l'autre se situent généralement entre 30 et 50 %, alors que les écarts de prix régionaux sont habituellement de 10 à 30 %. En d'autres mots, les écarts de prix entre les États membres sont en général trois fois supérieurs aux écarts de prix régionaux dans un même État membre. Il n'y a que pour quelques articles que les écarts de prix entre les régions et entre les États membres sont globalement

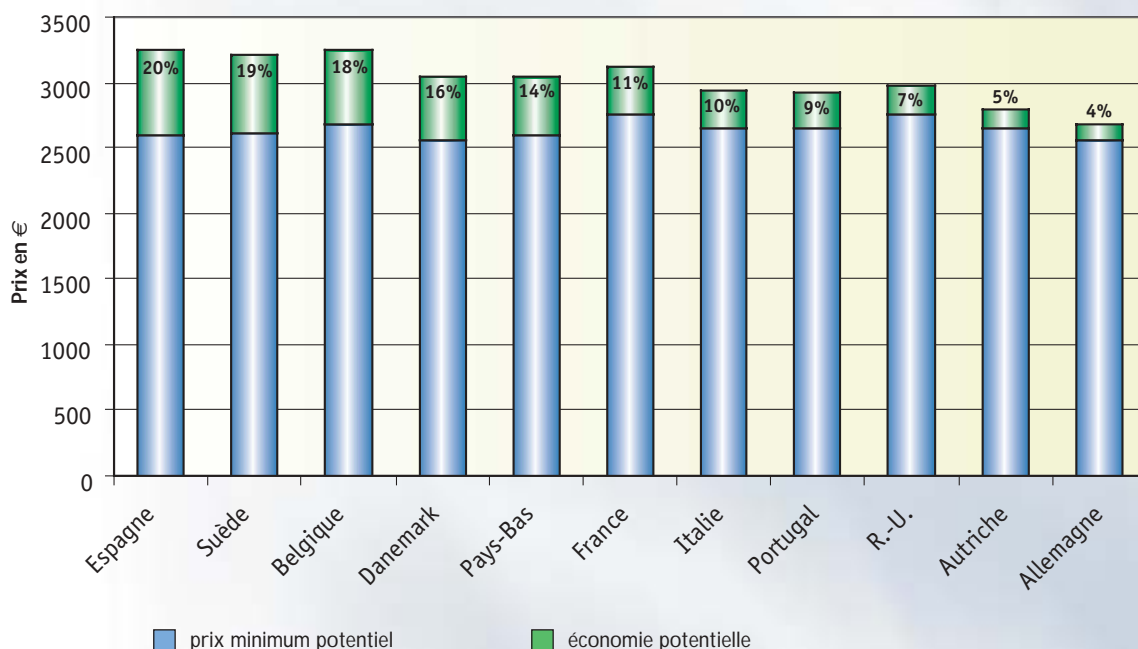
identiques (pour un téléviseur donné, on relève par exemple un écart de prix régional maximal de 24 % et un écart entre les États membres de 25 %). Il semble donc être encore possible de parvenir à une plus grande convergence des prix, même pour des produits présentant des écarts de prix plus réduits, comme c'est le cas de l'électronique grand public.

Une autre façon de considérer le potentiel d'économies est de comparer le prix que les consommateurs paieraient s'ils achetaient chaque article au prix le plus bas pratiqué dans l'Union avec le prix qu'ils devraient payer s'ils achetaient l'ensemble du panier dans leur propre pays.

La figure 21 montre ainsi que les consommateurs espagnols pourraient économiser 20% sur les produits électroniques grand public, s'ils achetaient ceux-ci aux prix les plus bas constatés dans l'Union. En moyenne, les consommateurs européens réaliseraient environ 12% d'économies.

¹⁹ Le panier au prix le plus bas est obtenu en relevant, pour chaque produit, le prix le moins élevé, hors TVA, dans l'Union et en ajoutant à celui-ci la TVA applicable dans chaque pays.

Figure 21: Économies potentielles sur un panier d'équipement électronique¹⁹ dans un "marché parfait"



Bien sûr, tout cela est purement théorique puisque les "marchés parfaits" où l'on peut tout acheter, sans supplément, partout dans l'Union, n'existent pas. Cet exemple est néanmoins intéressant, car il donne une idée des avantages que nous pouvons encore retirer si nous continuons à travailler à la suppression des obstacles existant dans le marché intérieur.

Explications possibles des écarts de prix

Les enquêtes ne nous permettent pas de tirer des conclusions définitives sur les raisons de l'écart de prix, même si elles nous donnent quelques indices. Les différences de prix sont généralement le résultat de plusieurs facteurs.

La Commission a examiné en particulier l'importance des marques, et constaté que les consommateurs peuvent être prêts à payer davantage pour un produit donné en raison de l'image véhiculée par sa marque. La publicité cherche souvent à renforcer cet effet. L'étude a révélé que la marque pouvait expliquer jusqu'à 40 % de l'écart de prix. Les préférences ou les goûts différents des consommateurs, ainsi que les conditions spécifiques du marché local, peuvent également jouer un rôle. En outre, les écarts de prix résultent souvent des entraves à la libre circulation des biens et des services. Les limitations concernant les campagnes de marketing paneuropéennes et les

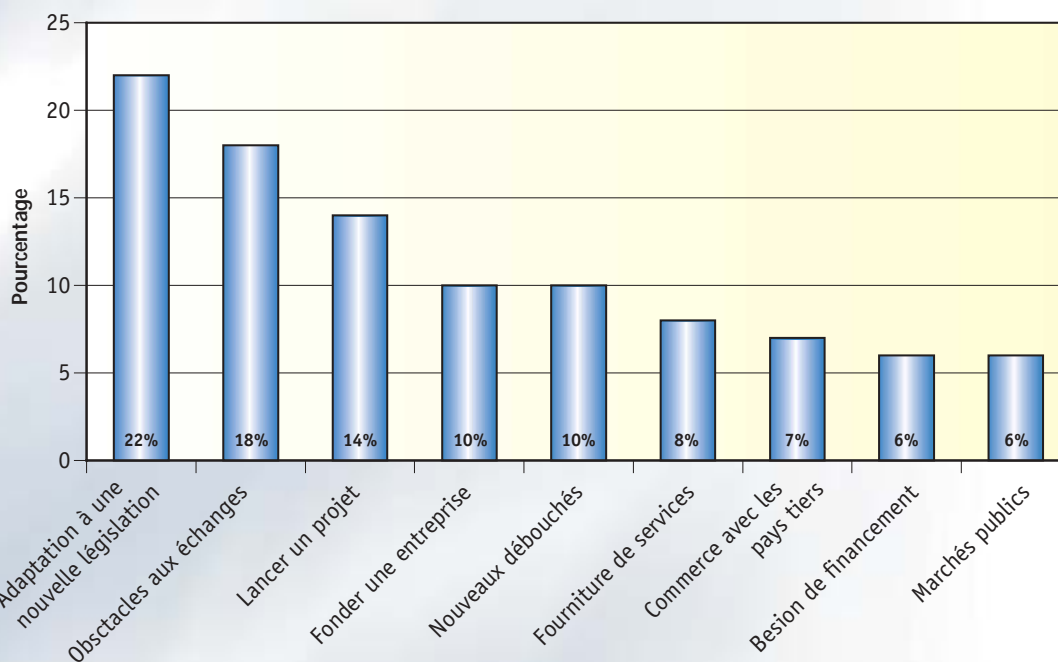
communications commerciales, les obstacles à la distribution, les restrictions verticales et les procédures onéreuses d'octroi de licences et d'évaluation de la conformité ont tous un impact négatif sur l'intégration du marché. Même si une étude complémentaire est nécessaire, la Commission estime que les travaux en cours pour la mise en œuvre de sa stratégie complète en matière de services²⁰ permettront de supprimer certaines des entraves qui transparaissent derrière les écarts de prix significatifs révélés par les enquêtes.

B. Résultats du mécanisme de retour d'informations des entreprises

Pour que les décideurs puissent évaluer l'impact de leurs décisions, il est essentiel qu'ils disposent d'un retour d'informations de la part de ceux qui devraient être les principaux bénéficiaires du marché intérieur. La Commission a demandé à quarante et un Euro-Info-Centres (EIC) de consigner la nature des demandes de renseignements et des remarques qu'ils reçoivent directement des acteurs du marché. Les détails sont enregistrés en ligne dans la base de données "Mécanisme de retour d'informations des entreprises". Plus de 12 000 demandes ont été reçues à ce jour.

²⁰ "Une stratégie pour le marché intérieur des services", COM (2000) 888.

Figure 22: Les nouvelles législations et les entraves techniques sont les principaux sujets d'inquiétude des PME européennes



La majeure partie du retour d'informations concerne les nouvelles mesures législatives et l'harmonisation technique

Le plus grand nombre de demandes émanant des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, qui sont les principales utilisatrices du réseau EIC, concerne la nécessité d'adaptation à une nouvelle législation. Les éléments réunis semblent indiquer que de nombreuses entreprises se débattent avec les nouvelles réglementations communautaires et nationales et qu'elles ont besoin de conseils juridiques pour en venir à bout. Les entreprises, lorsqu'elles ont des échanges avec d'autres États membres, sont particulièrement préoccupées par l'application d'une multitude de réglementations (nationales) dans un domaine donné. Cela semble confirmer à la fois le besoin d'une plus grande harmonisation ou reconnaissance mutuelle et la nécessité d'élaborer des réglementations plus simples au sein du marché intérieur. La stratégie européenne pour une meilleure réglementation qui doit être présentée au Conseil européen de Laeken pourrait, par conséquent, se révéler très utile pour de nombreuses PME européennes.

L'harmonisation technique constitue le deuxième sujet principal des demandes. Depuis le dernier tableau d'affichage, la part des questions portant sur ce sujet est passée

de 23 à 32 %. Un grand nombre d'entreprises expriment leurs préoccupations quant à l'absence de normes harmonisées dans des domaines spécifiques ou font part de problèmes rencontrés avec des certificats d'évaluation de la conformité. Cela confirme les difficultés rapportées par d'autres canaux ou les inquiétudes exprimées par plusieurs États membres. Dans le cadre de leurs activités commerciales, un nombre croissant de sociétés s'informe des implications de l'introduction imminente de l'euro, ce qui peut être interprété comme le signe que les entreprises se préparent sérieusement à ce passage à la monnaie unique, qui interviendra dans à peine plus de six mois.

Il est intéressant de noter que le nombre de demandes de renseignements au sujet des pays candidats, et en particulier de la Pologne, a augmenté de manière significative depuis le dernier tableau d'affichage. La plupart des questions concernant ces pays portent sur les débouchés commerciaux ou les entreprises, en particulier dans l'industrie agro-alimentaire, le secteur des machines et les services aux entreprises.





European Commission
Commission Staff Working Paper

http://europa.eu.int/comm/internal_market/
